

Déclaration de Copenhague — Action et plaidoyer

adoptée par la 5^e Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
le 20 mars 1997, à Copenhague

Les peuples d'Europe et leurs gouvernements attendent beaucoup de vous, Croix-Rouge et Croissant-Rouge, ils attendent que vous usiez de votre position unique sur les plans de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance pour agir vigoureusement, afin d'amener une évolution concrète de la situation des plus vulnérables. Devenir la conscience sociale d'une nouvelle Europe, voilà le défi qu'il vous appartient de relever.

Extrait d'une des communications
faites à la Conférence

La Conférence a été l'occasion d'entendre l'avis de nombreux spécialistes, de s'entretenir lors d'une table ronde avec les représentants des médias et d'échanger des points de vue entre participants. Nous avons relevé nombre de nouveaux défis, mais il nous faut aller plus loin dans notre volonté de changement et rechercher constamment de nouvelles façons d'améliorer la portée de notre action auprès des personnes les plus vulnérables.

L'Europe d'aujourd'hui vue par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge

L'Europe change de façon spectaculaire: davantage de démocratie, mais moins d'ordre; davantage de marchés libres, mais moins d'emplois; moins de craintes d'une guerre internationale, mais davantage d'insécurité personnelle.

La violence, les privations et les souffrances qui l'accompagnent, frappent des millions d'individus. Les conflits armés font à nouveau partie de la réalité européenne. Les luttes intestines rendent malaisée une distinction claire entre combattants et non-combattants. Dans ces guerres, les règles et les normes du droit international humanitaire sont ouvertement bafouées. Individus, familles et collectivités fuient à l'intérieur des frontières de leur pays, ou s'exilent. Telle est la réalité d'aujourd'hui.

Par le passé, l'État jouait un rôle direct et essentiel, en offrant des services et des filets de sécurité. Aujourd'hui, de nombreux régimes de sécurité sociale d'Europe sont profondément modifiés, voire balayés. Dans de nombreux pays, les gouvernements font appel à des institutions ou à des entreprises commerciales pour fournir des services aux plus vulnérables en les aidant, souvent, par des moyens législatifs et financiers. La société civile et les organisations sans but lucratif jouent un rôle de plus en plus important dans l'aide aux personnes les plus vulnérables.

Nombreux sont les peuples menacés par une crise imminente ou déjà confrontés à une dégradation de leurs conditions sanitaires et sociales, situation inconnue sur le continent ces cinquante dernières années. L'espérance de vie diminue dans bien des pays, les maladies contagieuses et celles liées aux conditions de vie sont en augmentation.

Dans nos pays, la vulnérabilité est affaire individuelle et évolue avec le temps. Toutes les personnes âgées ne sont pas vulnérables, mais beaucoup d'isolés et de pauvres le sont. De même, toutes les minorités ethniques ne sont pas vulnérables, mais les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants peuvent l'être. Tous les enfants ne sont pas nécessairement vulnérables, mais ceux qui vivent un conflit armé ou qui fuient la violence le sont. Les hommes et les femmes sont frappés de façon différente par une catastrophe, et leur vulnérabilité diffère également.

Le défi posé aux Sociétés nationales d'Europe

La mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge consiste à améliorer la condition des plus vulnérables. À nos yeux, les individus sont vulnérables quand ils sont exposés à des dangers, quand ils sont menacés et dépourvus de ressources personnelles, familiales, communautaires ou publiques pour se maintenir en bonne santé et assurer leur bien-être.

Le défi pour les Sociétés nationales d'Europe consiste à recenser les personnes les plus vulnérables et à devenir la conscience sociale de leur condition. Nous continuerons, pour les assister, à élaborer des stratégies adoptées en vue de leur fournir les services les plus corrects, accessibles et efficaces, de façon à atténuer les atteintes, latentes ou apparentes, à leur santé et à leurs conditions de vie.

En même temps, les Sociétés nationales d'Europe ne doivent pas perdre de vue leurs obligations internationales, en Europe et ailleurs. L'assistance aux populations les plus vulnérables d'autres pays, par le biais des Sociétés nationales, est une des priorités-clés.

Services et action communautaires

Nous croyons aux valeurs essentielles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et nous les propagerons. Les Principes fondamentaux et la mission de la Fédération, qui est d'assister les plus vulnérables, inspireront toutes nos actions. En tant que Sociétés nationales, nous vivrons intensément ces valeurs, aux yeux de tous, dans nos activités.

Nous plaiderons vigoureusement la cause des droits et des intérêts des plus vulnérables en choisissant soigneusement nos plaidoyers et en bâtissant notre action en nous appuyant sur les données de qualité, nos expériences, sur les Principes fondamentaux et sur les politiques de la Fédération.

Nous destinerons nos services aux personnes qui sont vraiment les plus vulnérables. À cet effet, chaque Société nationale déterminera, en permanence, qui sont les plus vulnérables de son pays et quels services la Société est plus apte à leur fournir pour réduire leur vulnérabilité. Plus particulièrement, nous tenterons d'agir dans la prévention des conflits, des crises sur le plan de la santé et d'autres atteintes graves à la dignité humaine.

Nous donnerons aux plus vulnérables les services dont ils ont le plus urgent besoin. Il peut s'agir de services qui leur apportent une assistance matérielle directe ou qui les soutiennent sur les plans affectif ou psychologique, ou encore de services qui les informent ou qui utilisent des informations pour tenter de satisfaire leurs besoins. Nous sommes convaincus que traiter la vulnérabilité de cette manière aura un effet profond sur les Sociétés nationales.

Chaque fois que possible, nous ferons participer les personnes vulnérables à la réalisation de ces services, en utilisant leurs aptitudes et les compétences qu'elles peuvent offrir à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge.

Nous encouragerons l'application du droit international humanitaire, le respect de l'emblème et de l'esprit qui a porté à leur création. Nous soutiendrons la mise en œuvre et la compréhension de ce droit dans nos propres pays.

Nous poursuivrons notre soutien aux activités du CICR et de toutes les composantes du Mouvement qui œuvrent en faveur des victimes des conflits armés ou de la violence.

Plate-forme pour les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Nous lierons toujours nos idéaux à l'action. Les personnes qui adhèrent aux Sociétés nationales devront s'inspirer de l'ensemble de nos

valeurs et avoir l'occasion de les mettre en pratique en apportant des services vitaux aux personnes les plus vulnérables.

En tant que dirigeants des Sociétés nationales, nous sommes les gardiens de la mission qui nous est confiée. Nous savons qu'il faut constamment adapter nos organisations et les services offerts aux besoins des personnes les plus vulnérables, et qu'il faut montrer notre responsabilité en veillant à ce que nos activités soient conformes aux Principes fondamentaux et au Plan de travail stratégique de la Fédération.

Nous nous sommes engagés à offrir une direction de qualité et sommes conscients qu'une formation des dirigeants aux questions de gouvernance et de management est nécessaire.

Nous encouragerons les dirigeants des Sociétés nationales à prendre conscience de la nécessité de refléter la parité entre hommes et femmes dans les instances dirigeantes, le management et les activités.

Nous inviterons les jeunes à participer à l'élaboration de plans nationaux d'action et nous engagerons à donner une place aux jeunes à tous les niveaux de nos Sociétés.

Nous nous sommes engagés à évaluer la vulnérabilité et les capacités, sur les plans local et national, et à partager les leçons tirées de ces évaluations, ainsi que leur méthodologie. Nous invitons le Secrétariat de la Fédération à élaborer de nouvelles directives pour ces évaluations, et nous nous engageons à réaliser nos propres évaluations nationales au cours des cinq ans à venir.

Nous demandons au secrétaire général de la Fédération de développer de façon systématique le rôle d'architecte de la coopération qui est celui du Secrétariat, et de nous aider de la sorte à œuvrer collégalement, en tant que Fédération, en nouant des relations de partenariat, à terme, pour le bénéfice de tous.

Nous constituerons, entre les Sociétés nationales d'Europe, des partenariats fondés sur les besoins et le soutien mutuels, et non pas seulement sur un financement univoque. En particulier, nous soutiendrons, en vue de former de tels partenariats, les initiatives prises par les Sociétés nationales dans la Communauté des États indépendants (CEI), résultant de la Déclaration d'Almaty.

Nous prions le secrétaire général de la Fédération de formuler, dans les six mois à venir, un plan d'action à l'intention des Sociétés nationales d'Europe et de la Fédération, en vue de faire face à la crise sur le plan de la santé imminente en Europe. Ce plan devra être présenté aux Sociétés

de la région grâce auxquelles les ressources nécessaires à sa réalisation seront obtenues.

Travailler avec des tiers

Nous mettrons à profit nos rapports privilégiés avec les gouvernements des pays européens pour agir en faveur des personnes les plus vulnérables du continent, et nous continuerons à demander à l'Union européenne de développer les dispositifs de financement qui leur sont destinés.

Nous devons préciser et comprendre la nature de notre rôle d'auxiliaire des gouvernements et la nature de notre indépendance. Les Sociétés nationales ont toutes besoin d'une assise juridique appropriée, conforme aux principes d'une *Société nationale qui fonctionne bien*, d'un corps de volontaires actifs, d'une bonne gestion et d'instances dirigeantes responsables (un organe directeur élu et formé de volontaires). Nous nous engageons à réexaminer, au cours des cinq années à venir, notre statut juridique, nos corps de volontaires, nos structures de gestion et nos instances dirigeantes.

Nous ne pouvons plus désormais dépendre uniquement des contributions publiques ou gouvernementales pour financer nos activités. Nous devons donc rechercher sans délai de nouvelles sources de financement, commerciales ou non, sans perdre de vue les risques que comporte une telle démarche. Nous devons aussi développer et soutenir des initiatives globales de collecte de fonds, susceptibles de bénéficier à l'ensemble des Sociétés nationales.

À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux possibilités qui s'offrent aux Sociétés nationales d'Europe centrale et orientale. Dans cette région, le secteur commercial a atteint un niveau de développement qui devrait lui permettre de contribuer au financement des activités humanitaires.

Nous veillerons à ce que nos efforts de mobilisation de fonds soient conformes au code d'éthique actuellement élaboré à cet effet.

Nous continuerons de soutenir fermement le développement institutionnel de nos Sociétés sœurs en dehors de l'Europe, ainsi que leurs programmes destinés aux plus vulnérables.

La Conférence prie le secrétaire général de voir s'il est possible d'organiser annuellement une table ronde pour débattre avec des journalistes et d'autres représentants des médias des préoccupations communes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine des questions humanitaires.

Suivi

Nous nous engageons à promouvoir la présente Déclaration au sein de nos Sociétés nationales respectives et à contribuer à sa mise en œuvre par nos instances dirigeantes et notre management.

La Conférence invite instamment les membres européens du Conseil exécutif à constituer un comité chargé de surveiller les suites données à la présente Déclaration.

Nous demandons également aux Sociétés organisatrices de la Conférence et au secrétaire général de la Fédération de mettre en place un plan d'action et un mécanisme de soutien — qui rendra compte au comité de surveillance — pour le suivi de la Déclaration.
